

occasions de placement et les offres de capital privé et en facilitant le recrutement d'administrateurs compétents si l'on ne peut en trouver sur place pour la réalisation d'un projet donné. Le Canada a souscrit \$3,520,000 au capital de la Société.

L'Organisation internationale du Travail.—L'Organisation se rattache au début à la Société des Nations; elle est devenue institution spécialisée des Nations Unies en 1946. Elle réunit des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des États membres dans un effort pour faire régner la justice sociale et améliorer les conditions de travail et d'existence dans toutes les parties du monde. A ces fins, des réunions ont lieu d'ordinaire une fois par année, la dernière à Genève en juin 1961. L'OIT se charge de l'exécution d'un certain nombre de projets de formation que finance le Fonds spécial des Nations Unies.

L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.—Le Canada, à titre de membre de l'Organisation (O.I.C.N.M.), dont le siège se trouve à Londres, a été représenté à la seconde session de l'assemblée de l'O.I.C.N.M. tenue à Londres en avril 1961. De plus, le Canada a assisté à titre de membre du Conseil de l'Organisation aux séances que le Conseil a tenu à Londres durant l'année.

Le Fonds monétaire international.—Le Fonds, établi à la suite de la Conférence de Bretton Woods en 1944 a commencé à fonctionner en 1945. Il fournit les rouages nécessaires à la consultation et à la collaboration internationales pour tout ce qui a trait aux problèmes de la monnaie, des paiements et du change. Il poursuit entre autres la stabilisation des changes et l'abolition des restrictions dans ce domaine, l'établissement d'un mode multilatéral de paiements courants, ainsi que l'expansion et la croissance équilibrée du commerce international. Sous réserve de certaines conditions, les États membres peuvent puiser dans les ressources du Fonds qui s'élèvent maintenant à quelque 14 milliards de dollars. Le Canada est représenté au Bureau des directeurs exécutifs du Fonds depuis 1945.

L'Union internationale des télécommunications.—Le Canada fait partie de l'Union (U.I.T.), institution spécialisée des Nations Unies, qui est issue de la Convention télégraphique internationale de 1865 et de la Convention radiotélégraphique internationale de 1906. En 1961, le Conseil administratif de l'U.I.T. s'est réuni à Genève au printemps. Le Canada était représenté à la réunion et à celles des organismes auxiliaires qui ont eu lieu durant l'année.

L'Union postale universelle.—Une des plus anciennes et des plus grandes institutions spécialisées des Nations Unies, l'Union (U.P.U.) a été fondée à Berne, en 1874, dans le dessein surtout d'améliorer les services postaux dans toutes les parties du monde et d'accentuer la collaboration internationale. Le Congrès postal universel, organe suprême de l'U.P.U., se réunit tous les cinq ans afin de reviser la Convention postale universelle et les accords qui s'y rattachent. Entretemps, la Commission exécutive et de liaison, la Commission consultative des études postales et un Bureau international assurent la continuité des travaux de l'U.P.U. Au Congrès tenu à Ottawa en 1958, le Canada a été élu à la Commission exécutive et de liaison. Le Congrès doit avoir lieu à New Delhi en 1962.

L'Organisation mondiale de la santé.—L'organisation, créée en 1948, est l'une des plus grandes institutions spécialisées des Nations Unies. Elle compte 104 membres. Fonctionnant par l'intermédiaire de l'Assemblée mondiale de la santé, organisation composée d'un conseil exécutif, d'un secrétariat et de six commissions régionales, l'O.M.S. agit en qualité d'autorité directrice et coordinatrice en matière de santé internationale. En outre, elle assure de l'aide consultative et technique aux pays qui veulent développer et améliorer leurs services de santé. La 14^e Assemblée mondiale de la santé se tenait